



MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Thècle

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION TAXATION ANNUELLE 2024

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

QUE LE RÔLE DE PERCEPTION FONCIER POUR L'ANNÉE 2024 CONFECTIONNÉ EN CONFORMITÉ AVEC LE RÈGLEMENT DE TAXATION PORTANT LE NUMÉRO 407-2024 ADOPTÉ LE 15 JANVIER 2024 EST COMPLÉTÉ ET DÉPOSÉ AU BUREAU DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE AU 301, RUE SAINT-JACQUES, À SAINTE-THÈCLE.

QUE L'ENVOI DES COMPTES DE TAXE FONCIÈRE SERA FAIT LE OU VERS LE 1^{ER} FÉVRIER 2024 ET CES COMPTES SERONT PAYABLES COMME LE STIPULE LA LOI, C'EST-À-DIRE TRENTE (30) JOURS APRÈS LA DATE D'ENVOI, SOIT LE 7 MARS 2024.

QUE LES CONTRIBUABLES QUI N'AURONT PAS REÇU LEUR COMPTE DE TAXES D'ICI LE 8 FÉVRIER 2024 DEVRONT COMMUNIQUER AVEC LE BUREAU DE LA MUNICIPALITÉ.

QUE LE RÔLE DE PERCEPTION FONCIER EST DISPONIBLE POUR CONSULTATION AU BUREAU DE LA MUNICIPALITÉ DURANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE.

DONNÉ À SAINTE-THÈCLE, CE 29^E JOUR DE JANVIER 2024.

Valérie Fiset, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière